

Service social et CCAS

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de la Ville apportent une aide aux personnes démunies ou en difficulté : accueil, écoute, orientation, soutien dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans les démarches administratives...

Le CCAS est un établissement public communal obligatoire pour les villes de + 1 500 habitants, présidé par le maire et doté d'un budget propre. Son conseil d'administration est composé paritairement d'élus et de personnes qualifiées venant du secteur de l'action sociale.

Ses missions

Le CCAS exerce des missions obligatoires (la domiciliation ou la participation à l'instruction des demandes d'aides légales (RSA, MDPH...) et facultatives en fonction des besoins des personnes : bons alimentaires d'urgence, paiement d'une facture, aménagement d'un logement en cas de handicap, etc.

Les aides ne sont pas systématiques et s'appuient sur le rapport d'un travailleur social. Il s'agit d'accompagner et non d'assister les personnes à surmonter leurs difficultés et à regagner en confiance.

Prévention et solidarité

Le CCAS, c'est aussi des actions de prévention de l'exclusion et de la précarité sous toutes ses formes (pas seulement matérielle) et pour tous les publics :

- cours d'alphabétisation pour faciliter l'intégration
- goûter de Noël pour les seniors
- atelier mémoire pour les seniors
- conférence de prévention sur la santé
- accompagnement des femmes victimes de violence
- participation financière pour les repas à domicile
- logement pour pallier les situations d'urgences temporaires lors d'un sinistre tel un incendie...

Le CCAS soutient des associations locales engagées envers les habitants comme le Secours Catholique, Association Familiale Protestante Maranatha, Familles d'Osny, etc.

Infos pratiques

Fermé au public les lundis et vendredis matins

Contact

01 34 25 42 24 - 01 34 25 42 37 - 01 34 25 42 52

social@ville-osny.fr

Liens utiles

[Action sociale et solidarité](#)